

LE C.Q.P.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE



- UN DISPOSITIF SPÉCIALEMENT ADAPTÉ À CHACUN
UN DIPLOME DE BRANCHE CREE PAR DES PROFESSIONNELS POUR DES PROFESSIONNELS

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une certification créée et délivrée par et pour les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Il présente un calendrier des formations sur mesure, une durée et un programme de formation adaptés au profil et à l'emploi, un suivi et un **accompagnement** du candidat par un tuteur, acteur essentiel de la validation CQP, ainsi que des évaluations régulières tout au long de la préparation au CQP afin d'en optimiser son option.

- MODALITÉS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION
DES EVALUATIONS EN CONTINU

Des évaluations sont réalisées en continu par le tuteur désigné par l'entreprise et le formateur, ainsi que par le centre de formation lui-même. Le critère essentiel est l'**autonomie** au poste de travail dans la réalisation de la tâche considérée. Une évaluation certificative, synthétisant l'ensemble des évaluations réalisées en continu, est ensuite portée sur la grille d'évaluation finale.

UN CERTIFICAT RECONNU PAR LA PROFESSION

Pour la **délivrance du diplôme**, le jury prend en compte les résultats des évaluations (dans chacun des modules identifiés, au moins 80% des items doivent avoir fait l'objet d'une évaluation positive), et un ensemble d'**observations** tels que : nombre des visites, progression dans l'apprentissage des compétences, précision et cohérence des appréciations au regard du profil du jeune et de la nature de l'emploi occupé. Le jury se réserve par ailleurs le droit discrétionnaire d'identifier des items incontournables pour obtenir le CQP/IH.

- LES FORMATIONS CQP D'UN AN
OUVRENT DROIT A REMUNERATION

Pour les CQP d'une durée de 1 an (réceptionniste, assistant d'exploitation), l'alternance se réalise sous **statut salarié**. La rémunération est constituée d'un fixe pouvant être associé à des avantages (repas, logement, ...) ou des primes.

